

Motion 2667

Promouvoir et soutenir l'hébergement d'enfants en famille d'accueil

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que les familles d'accueil avec hébergement représentent un soutien à la parentalité et une assistance éducative en milieu ouvert importante et nécessaire ;
- que l'Etat essaie toujours au maximum d'éviter les placements et que ceux-ci constituent une solution de dernier recours ;
- que lorsqu'il y a placement, les enfants les plus jeunes sont orientés vers des familles d'accueil en priorité, milieux plus adéquats compte tenu de leur bas âge ;
- que le nombre d'hospitalisations a diminué de 40% en 2018 grâce à la création de nouveaux dispositifs par le Département de l'enfance et de la jeunesse, notamment le recrutement de nouvelles familles d'accueil et la réflexion autour de solutions alternatives ;
- que le manque de familles d'accueil se fait encore sentir puisque le nombre d'hospitalisations sociales était de 60 entre janvier et juin et qu'une quinzaine de demandes de placement pour des petits de 0 à 2 ans sont toujours pendantes ;
- qu'il reste difficile pour les familles de s'engager à accueillir un enfant car cela demande de prendre du temps, temps difficile à aménager lorsque les deux parents travaillent notamment,

invite le Conseil d'Etat

- à promouvoir auprès des employé.e.s de l'Etat la possibilité de devenir famille d'accueil avec hébergement de manière permanente et à évaluer l'impact de cette promotion ;
- à trouver des solutions entre les départements pour que les enfants placés puissent, lorsqu'ils n'ont pas de titre de séjour valable en Suisse, obtenir une autorisation de séjour et des documents de voyage, du moins pour la durée du placement.